# APRÈS ART. 2 N° **624**

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 624

présenté par

Mme Etienne, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier, M. Walter et Mme Fiat

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

### **APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Il est fixé comme objectif de santé publique de faire progresser de deux années l'espérance de vie sans incapacité des Français et des Françaises à échéance 2030.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de fixer comme objectif de santé publique la progression de deux années de l'espérance de vie sans incapacité des Française et des Françaises à échéance 2030.

Bien que le Gouvernement fasse passer en force une réforme des retraites très impopulaire (contre 80% des français), l'exposé des motifs de la PPL insiste sur le fait que "Bien vieillir en France, c'est vivre plus longtemps en meilleure santé". Ce même exposé des motifs s'interroge pourtant sur une espérance de vie en bonne santé en France "inférieure à la moyenne européenne".

APRÈS ART. 2  $N^{\circ}$  **624** 

Le COR indique ainsi que pour toutes les personnes nées entre 1950 et 1975, « les gains d'espérance de vie seraient entièrement consacrés à allonger la durée d'activité après 60 ans ». Il est dès lors plus qu'indécent de contraindre, par biais de passages en force, les Français.es à travailler 2 ans de plus.

Pour rappel : reculer l'âge de la retraite pénalise les plus pauvres qui ne sont pas égaux aux riches face à la mort. Pour bâtir la société du bien vieillir, nous appelons le Gouvernement et la majorité à faire de l'espérance de vie en bonne santé une priorité plutôt que de s'obstiner à défendre une réforme injuste et impopulaire.